



Entente Sportive Segré / Haut-Anjou

Association Loi 1901 pour le développement du sport à SEGRÉ
Déclaré Sous-Préfecture de Segré n° 1879 le 28 03 69 - Agrément Ministériel Jeunesse et Sport - n° 49 S35 du 31 12 69



Segré, le 14 janvier 2018

Cher ami,

Comme chaque année, nous vous rappelons quelques points concernant le fonctionnement du club.

Dates à retenir et organisations du club :

- Dimanche 11 mars : Nantes-Segré (Elites National)
- Dimanche 11 mars : Segré (3 – J)
- Dimanche 29 avril : Segré (Cadets, Pass'Cyclisme)
- Dimanche 3 juin : Marans (Minimes, Cadets, Pass'Cyclisme)
- Vendredi 8 juin : Pouancé (2 – 3 – Juniors)

Equipements

De nouveaux équipements ont été commandés en fin d'année dernière. Les nouveaux coureurs qui ne sont pas encore équipés, recevront un maillot manches courtes et un cuissard court (ou un maillot manches longues pour les jeunes de l'école de vélo) **en échange d'un chèque de caution de 50.00 €**, qui ne sera pas encaissé. Le chèque étant daté, il sera à renouveler tous les ans au moment du renouvellement de la licence. La caution sera restituée au coureur lorsqu'il quittera le club, en échange des derniers équipements qui lui auront été remis.

Pour information, l'ensemble maillot + cuissard a une valeur d'achat globale de **115.26 € TTC**.

Chaque coureur aura la possibilité d'acheter s'il le souhaite (dans la limite des stocks disponibles) des équipements supplémentaires moyennant une participation financière :

- Maillots adulte Manches longues : 20.00 €
- Cuissard court : 62.00 €

Participation club aux frais d'engagements :

Pour toutes les catégories (minimes, cadets, 3^{ème} catégorie, pass cyclisme), 2€ seront pris en charge par le club sur chaque engagement effectué par internet, à compter du 1^{er} janvier 2018, sur les épreuves route, piste et cyclo-cross.

La ristourne de 2€ sera remboursée en fin d'année 2018. Elle sera une avance sur les engagements à régler en 2019.

Le club prendra à sa charge les frais d'engagement à 100% pour les championnats régionaux et sélections.

Les engagements sur place ne seront pas comptabilisés, y compris pour la catégorie pas'cyclisme.



Entente Sportive Segré / Haut-Anjou

Association Loi 1901 pour le développement du sport à SEGRÉ
Déclaré Sous-Préfecture de Segré n° 1879 le 28 03 69 - Agrément Ministériel Jeunesse et Sport - n° 49 S35 du 31 12 69



Engagements (cyclisme traditionnel) :

Interlocuteur :

Laurent ESNAULT

✉ roze.laurent@wanadoo.fr

☎ 02.41.61.76.80

***Merci de vous engager, soit par mail, soit par téléphone 6 jours avant la course
(ex : le lundi soir pour toute épreuve ayant lieu le dimanche)***

Les inscriptions sur route se faisant sur internet, nous vous demandons de nous envoyer **deux chèques**, d'un montant de **50€ chacun pour les minimes et cadets**, et d'un montant de **70€ chacun pour les catégories 1, 2, 3, Juniors et Pass'cyclisme**, montant correspondant à 10 courses. Le premier chèque sera encaissé en début de saison, le second sera encaissé si nécessaire en cours de saison. La participation du club sur les engagements 2017 sera également créditée en début d'année sur le compte du coureur si elle n'a pas encore été remboursée.

Un chèque supplémentaire vous sera demandé si besoin dans le cas où votre solde serait négatif durant l'année.

Aucun engagement ne sera effectué par le club si le compte n'est pas alimenté par le coureur.

Participation des coureurs aux stages départementaux :

Les coureurs qui le souhaitent auront la possibilité de participer aux stages départementaux. Une participation de 10 € par coureur pour le stage route de 2 jours, et de 5 € pour le stage piste d'un jour sera demandée aux familles.

Pour information :

- stage piste, le 7 mars 2018 sur le vélodrome d'Angers
- stage route minimes, les 26 et 27 février 2018, à Noyant La Gravoyère
- stage route cadets, les 1^{er} et 2 mars 2018, à Noyant La Gravoyère

Pour les participants, il est nécessaire de télécharger l'autorisation parentale et droit à l'image sur le site internet du comité départemental : <http://comite-49-cyclisme.fr>, rubrique Divers/Documents

Participation aux stages encadrants :

Les stages des encadrants sont pris en charge par le club (PS1, Educateur...).

Le bénéficiaire s'engage toutefois à rester licencié et à disposition du club pendant 3 années. En cas de départ anticipé ou dans le cas où le stage ne serait pas réalisé entièrement, le remboursement du stage pourra être demandé sur décision du bureau.



Entente Sportive Segré / Haut-Anjou

Association Loi 1901 pour le développement du sport à SEGRÉ
Déclaré Sous-Préfecture de Segré n° 1879 le 28 03 69 - Agrément Ministériel Jeunesse et Sport - n° 49 S35 du 31 12 69



Récompenses du club :

- Route, Cyclo-cross : doublement des prix fédéraux (juniors et seniors), hors classement spécial (classement juniors par exemple), à hauteur de 300.00 € par an, sauf si ce prix a été obtenu dans une autre épreuve le jour où notre club organise une épreuve réservée à la catégorie du coureur. Les prix seront doublés à hauteur de 400.00€ maximum pour les coureurs de 2^{ème} catégorie
- Pour les minimes, cadets, départementaux et piste toute catégorie : le club se réserve le droit de donner des récompenses exceptionnelles en fonction des résultats
- Pour les coureurs mutés, le club se réserve le droit de retenir les récompenses financières si celui-ci quitte le club dans les 3 années suivant la mutation. (Toutefois, ces conditions pourront être revues selon les cas)
- Au cas où un coureur quitterait notre club en fin de saison, le club se réserve le droit de ne pas doubler les prix FFC et de ne pas régler les frais d'engagement et de participation aux stages

Composition du Bureau :

Voir organigramme

Les membres du bureau vous souhaitent une bonne saison sportive et espèrent que, par votre motivation, vous montrerez les couleurs de notre club dans la région.

PS : Afin de faciliter les échanges d'information, merci de nous communiquer votre adresse email si vous en possédez une (esshacyclisme@yahoo.fr)

Le :

Le Président de la Section Cyclisme

Signature du coureur
ou du représentant légal si mineur

Laurent ESNAULT